

## Projet de reconstruction de la ligne à 400 000 volts entre Avelin (Nord) et Gavrelle (Pas-de-Calais)

Réunion du Comité de Suivi des Engagements (CSE) n° 2  
Le 26/02/2019 à Lille – Préfecture du Nord

### Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporama projeté en séance, en annexe de ce compte-rendu

-  
\*\*\*

La réunion commence à 10h38.

### Ouverture

**Mme Violaine Demaret, secrétaire générale de la préfecture du Nord, sous-préfète de l'arrondissement de Lille**, co-présidente de la séance, accueille les membres du Comité de Suivi des Engagements (CSE) à Lille après la tenue du premier CSE, le 29 janvier 2018 à Arras (Préfecture du Pas-de-Calais). Elle rappelle que le CSE a pour mission de s'assurer que les engagements pris par RTE et par l'État sont bien tenus dans la durée.

Elle rappelle les cinq thématiques de suivi par les sous-comités : Environnement, Économie, Agriculture, Habitat et Santé et propose de faire un point d'avancement précis des travaux de chacun, durant cette réunion.

**Marc Del Grande, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet de l'arrondissement d'Arras**, co-président de la séance, invite RTE à présenter l'actualité du projet, premier point à l'ordre du jour.

### Point d'actualité du projet

**Cyril Wagner, directeur de projet RTE**, commente le diaporama joint. Il indique les points d'actualité suivants :

- Le Conseil d'État dans sa décision du 19 octobre 2018 a rejeté le recours déposé contre la Déclaration d'Utilité Publique après 1 an et demi de délibération. Entre temps, puisque ce recours n'était pas suspensif, les études de terrain et travaux ont pu continuer ;
- La définition du tracé de détail a été effectuée dans la bande de 100 mètres déclarée d'utilité publique avec l'implantation précise des pylônes. Le conventionnement des servitudes a été lancé en mars 2018 et aujourd'hui 80% des 500 propriétaires concernés sur l'ensemble du tracé ont signé des accords à l'amiable. Ce qui correspond à un taux normal pour ce type de projet, les 20% restant correspondant à des refus, des discussions en cours ou à des propriétaires inconnus / décédés / successions non réglées ;
- Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale regroupant 3 procédures (Loi sur l'eau, dérogation espèces protégées et défrichement) a été déposé le 14 novembre 2018.

L'enquête publique se tiendra sur les 19 communes après les élections européennes, juste avant l'été (mi-juin à mi-juillet 2019) ;

- La préparation des dossiers de mise en servitude est en cours pour une enquête parcellaire en juin 2019 ;
- Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2019 ;
- Les travaux d'enfouissement des lignes Enedis à 20 000 volts sur les communes d'Izel-les-Esquerchin, Moncheaux et Avelin sont achevés. Les autres travaux Enedis s'étaleront jusqu'à la mi-2020 ;
- L'attribution de tous les marchés aux entreprises décomposés en trois lots pour la construction de la ligne 400 000 volts : celui des pylônes "Équilibre" confié à Eiffage sur 16 km, celui des pylônes treillis de type F44 confié à OMEXOM (entre Flers-en-Escrebieux et Izel-les-Esquerchin) et à SLEH (jusqu'à Gavrelle). Les travaux postes sont quant à eux confiés à Bouygues ;
- Pour l'ensemble des chantiers du projet, RTE a veillé à limiter le nombre d'entreprises intervenantes de façon à mieux maîtriser la bonne application des engagements pris par RTE, notamment en matière environnementale.

## Échanges

**Christian Musial, maire de Leforest** demande si le nombre d'emplois est aujourd'hui précisément chiffrable et si des mesures ont été prises avec les structures relais telles les missions locales pour que ces emplois bénéficient au territoire impacté par le projet.

**Cyril Wagner** indique que RTE s'est engagé à ce que le chantier génère au moins 15 000 heures d'insertion sociale sur le projet. Il indique que ce sujet sera approfondi plus tard dans la séance. Il précise également que les entreprises attributaires sont des entreprises françaises, qui ont pour la plupart du personnel français et qui sont basées en France.

**Luc Foutry, maire d'Attiches** fait remarquer sur ce dernier point que sur un chantier de l'entreprise Orange en cours sur un autre secteur, les ouvriers ne parlent pas français ce qui rend les échanges très compliqués avec les élus et les riverains. Il demande s'il est possible de communiquer le calendrier des travaux et périodes d'interventions à l'ensemble des communes concernées.

**Cyril Wagner** répond favorablement à cette demande, dès que les plannings seront disponibles. Ils seront également mis en ligne sur le site Internet de RTE.

**Violaine Demaret** considère en effet que les maires doivent avoir connaissance de ce qui est prévu sur leur commune afin que chacun puisse décider de la façon de communiquer avec les riverains.

**Gaëtan CAVITTE, administrateur du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais** est également en attente des calendriers, notamment dans le but de ne pas perturber la nidification et la reproduction des oiseaux.

**Violaine Demaret** considère en effet que les calendriers devront en tenir compte et demande à RTE si c'est déjà le cas.

**Cyril Wagner** informe que la consigne a été passée aux entreprises de ne pas perturber, en particulier, les périodes de reproduction et de nidification de la faune. Cela fait partie du suivi du sous-comité Environnement.

**Christophe Hildebrand, conseil départemental du Nord** demande si le sous-comité Environnement se réunira à nouveau. Il souhaite également savoir si les sous-traitants des entreprises retenues pour les mesures compensatoires sont déjà connus sachant que ces entreprises ne sont pas des spécialistes de l'Environnement. Il précise que sa question porte aussi sur les méthodes de

conception et de mise en œuvre des mesures compensatoires voire de mesures compensatoires préalables aux travaux pour compenser de façon anticipée.

**Cyril Wagner** informe que la contractualisation avec les sous-traitants de rang 2 ou 3 n'a pas été encore réalisée sauf pour des sujets très précis tels que les gîtes à chauve-souris qui seront confiés à l'association CMNF (Coordination mammalogique du Nord de la France) ce qui n'est pas le cas par exemple, pour l'installation ou la création des mares. Sur la mise au point des mesures, Cyril Wagner indique que les mesures compensatoires n'ont pas été définies comme étant pré ou post travaux. Elles seront mises en œuvre selon un calendrier qui démarre dès maintenant pour certaines, puis pendant les travaux et après les travaux. Les contraintes prises en compte sont les contraintes environnementales telles que la reproduction et la nidification des oiseaux par exemple.

**Christophe Hildebrand** souhaite savoir comment sera faite l'étude d'évaluation des incidences Natura 2000 compte tenu du passage de la ligne à proximité du Bois des Cinq Tailles.

**Cyril Wagner** indique que l'étude d'incidence Natura 2000 de janvier 2016 a été mise à jour dans le cadre du dossier de demande d'autorisation Loi sur l'Eau déposé le 14 novembre 2018. L'étude d'impact a également été réactualisée à cette occasion. Il précise que ces documents seront publics et qu'ils pourront être communiqués.

**Pierre Branger, chef du service ECLAT, DREAL Hauts-de-France**, indique que l'objectif de la DREAL est de suivre les engagements pris par le maître d'ouvrage sachant qu'à la fin de l'instruction de l'Autorisation Environnementale, il est possible que de nouveaux engagements soient pris et qu'il conviendra de les ajouter au suivi. Il précise pour les membres du CSE que le prochain sous-comité Environnement est fixé au 17 octobre 2019 sachant que la période sera celle du démarrage du chantier, ce qui pourrait nourrir l'ordre du jour de la réunion.

**Cyril Wagner** rappelle la mise en place des 5 sous-comités : Environnement, Habitat, Agriculture, Économie-PAP et Santé.

### **Le sous-comité « Environnement »**

**Pierre Branger** présente les excuses du directeur adjoint de la DREAL qui pilote ce sous-comité Environnement car il ne peut assister au CSE. Le sous-comité Environnement s'est réuni le 25 janvier 2019 avec une dizaine de participants. L'objectif était de suivre la bonne réalisation des 65 engagements liés aux milieux naturels, physiques et au paysage, en particulier les mesures de compensation. Il indique qu'il est possible que dans le cadre de l'instruction administrative en cours des engagements complémentaires soient demandés au maître d'ouvrage. Ils seront alors intégrés au suivi réalisé par le sous-comité Environnement.

Il précise que la prochaine réunion du sous-comité Environnement a été fixée au 17 octobre 2019, date qui coïncide avec le démarrage du chantier et permet d'avoir un suivi plus rapproché. Comme pour d'autres sous-comités, il souligne que le suivi a vocation à durer 10 ans.

**Christine Lombard, responsable d'études Concertation Environnement chez RTE**, présente les mesures de mise en souterrain partielle ou totale des lignes 225 000 et 90 000 volts (cf. diaporama) qui débiteront en avril 2019 et se poursuivront jusqu'en 2020. Elle précise que la préparation et le suivi de l'ensemble des chantiers, notamment celui de la future ligne à 400 000 volts Avelin-Gavrelle, mobilisent des experts écologue et hydrogéologue afin de veiller à la qualité de mise en œuvre des modalités de chantier durant les deux années de travaux, notamment pour tenir compte des périodes sensibles dans les secteurs remarquables pour la reproduction des oiseaux, pour les amphibiens et les chauves-souris notamment. Elle indique également qu'au total, environ la moitié de la future ligne à 400 000 volts Avelin-Gavrelle sera équipée de balises avifaunes anticollision.

Elle détaille ensuite les actions décidées sur le principal site de compensation pour l'ensemble de la ligne (pour les zones humides en particulier) qui se trouve sur la commune de Leforest. RTE va participer financièrement à l'acquisition du foncier pour l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Bois de l'Offlarde (9 ha). L'association Eden 62, gestionnaire du secteur sera en charge du suivi dans la durée (30 ans). L'objectif étant le reboisement, la création de lisière étagée, la restauration de milieux humides, la formation de haies. Elle liste également les autres mesures de compensation :

- Mise en place d'hôtels à insectes, gîtes à hérissons, gîtes à chauve-souris, nichoirs à oiseaux, en complément de plantations,
- Convention avec la CMNF (Coordination Mammalogique du Nord de la France) pour la préservation des chauves-souris (gîtes et aménagement d'un blockhaus),
- Création d'une mare au poste d'Avelin et plantations autour du poste,
- Proposition de création de mares pédagogiques dans 2 collèges (Leforest et Thumeries),
- Aide aux apiculteurs (abeilles en Pévèle et abeilles en Terrils),
- Convention avec un groupe d'experts sur les aménagements de pieds de pylônes treillis de type F44.

Elle conclut en indiquant que l'ensemble de ces mesures sera suivi par le sous-comité Environnement pendant 10 années après la mise en service de la ligne.

**Pierre Branger**, souligne que les échanges au sein du sous-comité Environnement ont été riches et attire l'attention sur les points de vigilance et propositions exprimés par les participants :

- Sur le Bois de l'Offlarde : que le chemin d'accès puisse si possible continuer d'être utilisé par les randonneurs pendant la phase chantier et, veiller tout particulièrement aux enjeux hydrauliques du site, faire intervenir l'hydrogéologue et l'écologue lors des sous-comités Environnement afin d'éclairer les membres sur les impacts et les mesures en phase chantier tout d'abord ;
- Sur le poste de Gavrelle et celui d'Avelin : lors du prochain sous-comité d'octobre 2019, pouvoir disposer d'esquisses paysagères sur le traitement des sites.

### Échanges

**Luc Foutry, maire d'Attiches** demande comment et par qui ont été prises les décisions d'enfouir certaines lignes au titre des mesures compensatoires ? Quels en sont les coûts ? Il salue les initiatives prises concernant les abeilles et souhaite également des précisions sur la collaboration avec l'association Abeilles en Pévèle : nature et forme de cette collaboration.

**Cyril Wagner** rappelle que l'enfouissement des lignes de moindre tension a fait l'objet de nombreux échanges depuis la concertation préalable jusqu'à l'enquête publique et que ce sujet avait été mis à l'ordre du jour de l'Instance Locale de Concertation de 2014 (à Moncheaux) sur la base des propositions faites par RTE et qu'il a été validé par les préfectures à cette occasion.

Concernant les actions en faveur des abeilles : l'association "*Abeilles en Pévèle*" existe depuis longtemps et a notamment comme projet de mettre en place une miellerie, tandis que l'association "*Abeilles en Terril*" est en cours de création et exprime de nombreux besoins en termes de matériels et d'information.

**Jean-Paul Houzé président de l'association Chlorophylle Environnement** annonce que l'association "*Abeilles en Terril*" vient tout juste d'être créée avec pour objectif général la formation et la pédagogie (interventions dans les écoles, ruchers communautaires) et comme objectif opérationnel la recherche de terrain sur chaque commune afin d'y implanter des ruchers, à commencer par la CAHC.

**Violaine Demaret** souhaite que l'on puisse compléter l'information sur les mesures compensatoires auprès des élus qui n'ont peut-être pas tous participé aux échanges préalables et s'en remet à RTE pour voir s'il reste des marges de discussion.

**Laurent Cantat-Lampin délégué régional RTE** rappelle que les mesures compensatoires pour les lignes 90 000 et 225 000 volts ont été identifiées après de longs échanges avec les parties prenantes concernées et formalisées dans les études et dossiers de demande d'autorisation. Concernant les lignes de 20 000 volts, elles ont été mises au point avec les communes pour identifier les tracés des enfouissements. Toutefois, si à enveloppe budgétaire constante, certains maires souhaitaient modifier certains tracés à la marge, cela reste encore possible. Cette information a également été donnée lors de la rencontre des maires du Nord (tenue le 25 janvier 2019 en Préfecture du Nord).

**Luc Foutry** invite à venir voir sur sa commune, les lignes haute tension qui la ceinturent au nord sachant qu'il considère que le linéaire enfoui correspond à un petit réseau qui ne gêne personne.

Il attend une réponse à la question du coût de l'enfouissement de la haute tension afin de voir si l'ensemble des maires est traité de la même façon.

**Laurent Cantat-Lampin** propose une rencontre avec le maire d'Attiches, qui l'accepte.

**Christophe Hildebrand** souhaite élargir l'attention aux abeilles sauvages dont on dénombre 300 à 400 espèces aujourd'hui sur le territoire et à propos desquelles il alerte sur la concurrence que pourraient leur opposer la multiplication des ruchers domestiques. Il invite le prochain sous-comité Environnement à s'en préoccuper.

**Jean-Paul Houzé** souligne, dans un contexte de carence de ruchers, l'importance de la sensibilisation que va permettre cette démarche. Il est d'accord pour travailler également sur toutes les sortes d'abeilles et d'insectes.

**Christian Musial** souligne qu'il est important que les mesures compensatoires se voient, même s'il considère qu'elles ne seront jamais à la hauteur des impacts générés par la future ligne. Il revient sur le cas de la ligne à 225 000 volts Asturies-Courrières et à son enfouissement qui suscite des remarques des habitants constatant qu'il est possible d'enfouir de la THT et qui se demandent pourquoi cela n'a pas été possible pour Avelin-Gavrelle. Il recommande de mieux communiquer à ce sujet car il est mal perçu par les habitants concernés que des communes non concernées par le projet 400 000 volts aient pu en bénéficier.

**Violaine Demaret** souligne que les élus sont attentifs à ce qu'une partie des mesures compensatoires intervienne avant les travaux.

**Cyril Wagner** rappelle que toutes les communes ne sont pas concernées de la même façon par le réseau électrique qui les traverse. C'est pourquoi les mesures ont été adaptées à chaque cas. Sur certaines communes, RTE a travaillé sur d'autres types de mesures (lignes HTA, aménagement de rue et du rond-point Casimir Beugnet à Leforest par exemple ...).

**Violaine Demaret** considère que, dans ce projet, la communication sur le calendrier des mesures compensatoires et travaux est centrale, commune par commune. Elle demande à RTE que les maires reçoivent ces informations.

**Christophe Hildebrand** s'étonne de ne pas avoir reçu d'invitation personnelle au sous-comité Environnement sachant qu'il est associé depuis le début aux différents types de réunions sur ce projet. Violaine Demaret lui propose de faire le point à ce sujet à la fin de la réunion. Christophe Hildebrand se rappelle bien de la réunion de concertation d'inter-commissions qui a privilégié le fuseau Ouest de la ligne proche du Bois des 5 tailles pour épargner le plus d'habitants possible à l'Est mais il rappelle ses demandes que les mesures compensatoires environnementales soient bien en rapport avec ce choix.

## Le sous-comité « Économie »

**Cyril Wagner** rappelle que le pilotage du sous-Comité est assuré par Madame la secrétaire générale de la préfecture du Nord et que ce sous-comité intègre le comité stratégique du Plan d'Accompagnement des Projets (PAP), par souci d'optimisation du temps. La première réunion a eu lieu le 29 juin 2017.

Sur le volet insertion sociale, il précise que sur les 200 000 heures de chantiers, plus de 30 000 heures seront consacrées à l'insertion sociale avec une priorisation sur les 19 communes concernées par le projet dans un but de retour des personnes à l'emploi et de lutte contre l'exclusion. Il indique également qu'une convention a été signée le 28 novembre 2018 avec Artois Emploi Entreprises, la MEF Métropole du Sud, le PLIE du Douaisis et le PLIE Lens-Liévin pour promouvoir l'emploi local et lutter contre l'exclusion. Enfin, il annonce qu'un 1<sup>er</sup> challenge de recrutement des "*Monteurs Lignes*" se tiendra à l'automne 2019 sachant que le métier est exigeant et confronté à une pyramide des âges plutôt élevés.

**Sophie Tilmant, directrice adjointe de la DAI-DGAAD au département du Nord**, indique que les services du Département disposent également de services d'insertion pour les allocataires du RSA et précise qu'une plateforme emploi a déjà été mise en place avec des milliers de CV.

**Cyril Wagner** poursuit en indiquant que dans la perspective de stimuler les retombées économiques locales directes et indirectes (restauration, hôtellerie...) du projet dont l'objectif est placé à 30 millions d'euros, plusieurs actions ont été entreprises : une convention de partenariat a été signée le 18 septembre 2017 avec la CCI des Hauts de France pour favoriser les entreprises locales, un forum Entreprises a été organisé en 2018 à Artois Expo à Arras avec plus de 65 entreprises locales présentes. D'ores et déjà 10,6 M€ de retombées économiques locales directes et indirectes ont été atteints alors que les travaux n'ont pas encore commencé, ce qui lui fait dire que les 30 M€ seront sensiblement dépassés. Le groupe Eiffage par exemple, sélectionné pour les travaux sur la partie "*Équilibre*", va faire appel à des entreprises locales.

Quant au PAP, sur les 6 M€ du PAP, 1,25 M€ ont déjà été affectés en comité de pilotage qui correspondent à 11 projets validés (7 dans le Nord et 4 dans le Pas-de-Calais) alors que 7 dossiers sont en préparation. À noter : les intercommunalités n'ont à ce jour pas déposé de projet et 1 seul est en préparation. Il faudra veiller à communiquer mieux en direction des intercommunalités et à offrir une vision globale des dossiers aux élus afin de prioriser les aides.

## Échanges

**Christian Musial** demande s'il est possible de déroger – sur la forme – aux règles du PAP pour un projet de rénovation de la Gare d'Eau de Courcelles-lès-Lens qui présente une dimension intercommunale (CAHC), mais dont il est prévu de confier la maîtrise d'œuvre à la mairie de Courcelles-lès-Lens.

**Marc Del Grande** propose que l'on donne un peu de souplesse aux comités de pilotage départementaux pour faire droit à cette demande tout en préservant l'équité de traitement entre les communes. Il suggère que RTE fasse confiance à l'État et aux élus qui ont toujours géré ces PAP raisonnablement.

**Cyril Wagner** considère que le projet de la Gare d'Eau est un bon projet qui répond à tous les critères d'un projet porté par une intercommunalité à l'exception du fait que ce soit une commune qui en assurerait la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Il suggère toutefois que la dérogation soit rendue possible puisque qu'elle ne concernerait que le montage du projet et pas son objet ou son montant. Le cas échéant, il invite à réserver le même traitement au département du Nord.

**Laurent Cantat-Lampin** propose également de faire évoluer le règlement du PAP dans ce sens sous réserve de l'accord des deux secrétaires généraux des préfetures.

**Violaine Demaret et Marc Del Grande** expriment leur accord, dans un esprit de pragmatisme.

**Didier Hellebois, vice-président de la chambre d'agriculture interdépartementale du Nord et du Pas-de-Calais**, demande que soit précisée la typologie des projets de façon à voir si des projets de la chambre d'agriculture pourraient être éligibles et dans quel ordre de montant, notamment ceux des CUMA ou des associations de remembrement.

**Cyril Wagner** précise qu'une date a été fixée avec Mme Roland de la chambre d'agriculture interdépartementale du Nord et du Pas-de-Calais dans le but de partager l'information à ce sujet avec les agriculteurs sur la partie nord de la ligne. Plus largement, il confirme que RTE est à la disposition de la chambre sur ce sujet sachant que les associations sont éligibles dans la mesure où l'assiette des bénéficiaires a été prévue pour être la plus large possible.

**Violaine Demaret** souhaite pour conclure, que l'on fasse confiance à l'intelligence collective pour la mobilisation de ces fonds.

### **Le sous-comité « Agriculture »**

**Didier Hellebois** rappelle que le pilotage du sous-comité Agriculture est assuré par la Chambre d'Agriculture interdépartementale du Nord et du Pas-de-Calais, et indique qu'il s'est réuni pour la première fois le 22 janvier 2019 au siège de la Chambre. Les acteurs qui ont participé à toutes les réunions de la concertation étaient présents dont les deux DDTM concernées. L'actualité du projet a été présentée par Cyril Wagner ainsi que le calendrier. Celui-ci a été attentivement examiné dans le but de permettre aux agriculteurs d'anticiper le plus possible les travaux, les désagréments et préjudices éventuels, notamment pour les dégâts aux cultures. La feuille de route et les 30 engagements à suivre par le sous-comité ont été présentés. Il rappelle que la convention locale agricole a été signée le 3 avril 2017 par la profession agricole et RTE et que celle-ci permettra de fixer une juste indemnisation et de garantir une équité de traitement ainsi que la préservation du potentiel agronomique des terres.

**Christine Lombard** détaille les principaux engagements pris :

- Indemnisation des propriétaires et exploitants au titre des dommages permanents (servitudes) et instantanés (chantier) ;
- Modalités pour garantir le maintien des aides PAC (travail avec les DDTM en cours) ;
- Hauteur minimale des câbles en domaine agricole portée à 11 mètres au lieu de 8 mètres réglementaires (pour tenir compte du gabarit des matériels agricoles) ;
- Arasement des fondations des pylônes entre 1,5 et 2 mètres de profondeur pour le démontage de la ligne actuelle, et analyse des apports de terre ;
- Planification des travaux, mise au point des modes opératoires (aménagement des pistes et plateformes notamment), et suivi des chantiers par les pédologues de la Chambre d'agriculture (conventions de suivis en cours d'élaboration) ;
- Information collective et individuelle avant chaque chantier ;
- Réalisation des états des lieux avant toute intervention dans une parcelle ;
- Maintien en bon état de fonctionnement des réseaux de drainage et d'irrigation, remise en état des sols par un prestataire qualifié (sous-solage, décompactage...) ;

- Dispositions pour les élevages (7 bâtiments recensés) : diagnostic électrique, audit sanitaire et zootechnique (initial et après mise en service de la ligne), protocole GPSE (Groupe Permanent pour la Sécurité Électrique).

**Didier Helleboid** souligne que la profession agricole sera très vigilante à l'égard de la mise en œuvre de ces engagements dans la mesure où le potentiel agronomique des terres est un enjeu fort.

La prochaine réunion du sous-comité agriculture aura lieu le 19 novembre 2019.

## Échanges

**Violaine Demaret** ouvre les échanges. Sans question de la part des participants, elle s'excuse de devoir rejoindre une autre réunion et invite **Marc Del Grande** à prendre seul le relais de la présidence du CSE.

### Le sous-comité « Habitat »

**Cyril Wagner** indique que les membres du sous-comité Habitat sont ceux qui constituent la commission interdépartementale d'évaluation amiable du préjudice visuel, laquelle a été créée par arrêté préfectoral interdépartemental du 24 janvier 2019. Elle sera réunie pour la première fois le mardi 30 avril 2019 sous la présidence de Mme Joëlle Adda, ancienne présidente du tribunal administratif de Lille. Il indique également que la commission de préjudice visuel repose sur deux sous-commissions : une pour le département du Nord et une autre pour le département du Pas-de-Calais, composées chacune, pour le secteur public, d'un représentant du service des Domaines et d'un membre du tribunal administratif et, pour le secteur privé, d'un membre de la chambre des Notaires et d'un expert foncier.

À l'ordre du jour des travaux du sous-comité Habitat : le préjudice visuel et le rachat des maisons, qui sont les deux volets sur lesquels portent les engagements de RTE. Il précise également que le pilotage du sous-comité Habitat est assuré par le service des Domaines du Nord ici présent. Il indique que, pour le préjudice visuel, la détermination des habitations qui sont situées dans la bande des 200 mètres de part et d'autre de la future ligne est désormais réalisée. À ce jour, 129 maisons sont identifiées sur 9 communes : Avelin, Attiches, Tourmignies, Mons-en-Pévèle, Moncheaux et Fliers-en-Escrebieux dans le département du Nord ainsi que Leforest, Evin-Malmaison et Courcelles-lès-Lens dans le département du Pas-de-Calais. Ces propriétaires seront informés personnellement par un courrier qu'ils sont éligibles à l'indemnisation du préjudice visuel. Au-delà de 200 mètres, les propriétaires des maisons d'habitation peuvent prétendre à l'indemnité de préjudice visuel, mais ils devront saisir la commission du préjudice visuel dans un délai de 3 mois à partir de fin juin 2019. Il est rappelé que les maisons achetées ou construites après la date d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (soit le 11 avril 2016) ne sont pas éligibles au dispositif puisque l'acquisition a été faite en toute connaissance de cause. C'est le cas par exemple, à Moncheaux, du lotissement en projet, hachuré sur la carte. Également, les commerces, granges, industries et bailleurs sociaux et leurs locataires ne sont pas concernés par le dispositif.

Il précise que toute la documentation sera disponible sur le site internet de RTE. **Cyril Wagner** commente ensuite les étapes d'information des propriétaires (cf. tableau du diaporama) qui sont étalées entre l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2019 et l'élaboration des dossiers qui devraient commencer fin septembre 2019. Il précise que dans la foulée de la commission du préjudice visuel qui sera réunie le 30 avril 2019, un avis préfectoral sera publié en mairie et dans la presse, et une plaquette d'information sera diffusée à partir de début juin 2019, dans les boîtes à lettres et mise en



ligne sur les sites Internet des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais et sur celui de RTE. Les communes pourront en plus informer dans leurs bulletins municipaux si elles le jugent utile. Il souligne que les propriétaires auront 3 mois pour se déclarer à partir de la date de fin de la campagne d'information (publication presse effectuée le 28 juin 2019 afin de tenir compte de la période des vacances estivales). Donc de début juin à fin septembre, les propriétaires auront 4 mois pour se déclarer grâce au volet de la plaquette qu'ils pourront retourner à la présidente de la commission.

**Marc Del Grande** fait remarquer que cette approche lui apparaît substantielle. Il considère que de faire une dernière action d'information fin juin est tout à fait loyal et invite les maires à se saisir des informations pour les diffuser auprès de leurs administrés.

**Cyril Wagner** poursuit en présentant le dispositif de proposition de rachat des maisons situées à l'intérieur de la bande des 115 mètres de l'axe de la ligne sachant que cela fait partie des demandes de la ministre à RTE. Il insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une proposition de rachat et pas d'une expropriation. Aujourd'hui, 38 maisons sont concernées, pour l'essentiel dans le département du Nord sauf 6 maisons sur la commune de Leforest. Conformément au protocole, RTE est d'ores et déjà en cours de rachat de 4 maisons à Leforest ce qui permet au tracé de la future ligne d'éviter le centre-bourg pour passer de l'autre côté du rond-point rue Casimir Beugnet, et concourir ainsi à l'amélioration de l'entrée de ville. Dès la semaine prochaine, RTE va écrire à ces 38 propriétaires pour les informer du dispositif et leur demander s'ils sont vendeurs ou pas ; si tel est le cas, le service des Domaines se déplacera pour estimer le bien immobilier.

Ensuite, RTE fera une proposition financière basée sur l'évaluation du service des Domaines. Chaque particulier aura la possibilité de faire un recours pour contester le montant estimé par les Domaines, le cas échéant une nouvelle proposition pourra être faite. Sachant qu'une somme forfaitaire de 15 000€ est prévue par RTE pour chaque vendeur afin de subvenir aux frais liés au déménagement. Concernant le devenir des maisons qui auront été rachetées : soit elles seront réemployées par une collectivité territoriale pour le bien public, soit elles seront détruites. Le terrain fera alors l'objet d'aménagements d'insertion paysagère de la ligne ou sera loué à des exploitants agricoles.

### Échanges

**Luc Foutry** note que sur la seule commune de Mons-en-Pévèle, 19 habitations sont concernées. Il souligne le fait que le maire de Mons-en-Pévèle sera très attentif à l'accompagnement des propriétaires. Et si les propriétaires acceptent de quitter leurs maisons, si aucune vocation publique n'est trouvée pour celles-ci et qu'elles sont donc démolies, le maire de Mons-en-Pévèle sera particulièrement attentif à l'accompagnement financier évoqué pour le réaménagement paysager sachant que les 19 maisons sont sur un même hameau. Il évoque le cas d'un propriétaire ayant vécu toute sa vie dans sa maison, pour lequel envisager un déménagement à un âge avancé n'est pas évident voire dangereux, notamment compte tenu de son attachement sincère. Il souhaiterait rester et ne pas vendre, ce qui serait légitime. Son bien sera dévalué et une fois la ligne passée, RTE ne repassera pas pour racheter la maison. Peut-être ce cas ne se présentera-t-il pas mais la question est dans les esprits et si l'on peut trouver des solutions ce serait un facteur supplémentaire d'apaisement, notamment sur la valeur de la maison une fois que la personne sera décidée à s'en aller ou que cette personne décède, afin que personne ne soit lésé.

**Laurent Cantat-Lampin** propose qu'en ce qui concerne les personnes âgées qui souhaiteraient ne pas déménager, les élus identifient ces situations et en informent RTE qui les examinera au cas par cas en lien avec chaque maire. Il rappelle qu'au sein de la bande des 115 mètres, les propriétaires qui souhaiteraient rester sont éligibles au dispositif de préjudice visuel.

**Marc Del Grande** considère que si RTE s'engage à regarder au cas par cas en lien avec les maires, les situations qui humainement posent problème, cela constitue déjà une bonne piste de solution.

**Jean-Paul Houzé** revient sur un sujet à propos duquel il est déjà intervenu lors du premier CSE à Arras. Il s'agit de la demande faite au préfet notamment dans un courrier de janvier 2015 de prendre un arrêté préfectoral instituant une zone non aedificandi afin de ne pas laisser le champ libre à des constructions dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de la ligne. Cette demande avait été également exprimée dans le cadre de commissions Santé durant la concertation.

**Marc Del Grande** explique que le préfet ne peut pas décider de créer aussi simplement une zone non aedificandi, sachant que l'État n'est pas le seul décideur.

**Cyril Wagner** indique que la responsabilité d'une telle décision incombe en premier lieu aux maires qui délivrent les permis de construire et se traduit notamment dans les PLU. D'autre part, il explique que des terrains aujourd'hui constructibles deviendraient inconstructibles et qu'il faudrait dans ce cas fixer un niveau d'indemnisation des propriétaires. Les modalités de mise en œuvre d'une telle décision sont très compliquées. Dans le cadre de l'enquête publique, aucune demande n'a été formulée en dehors de celle de l'association Chlorophylle Environnement. Pour toutes ces raisons, RTE juge qu'il n'est pas souhaitable d'interdire les constructions à proximité de la future ligne, qui relève du choix des élus et des particuliers.

**Marc Del Grande** relève qu'une telle décision n'a jamais été prise en France alors qu'il ne s'agit pas d'un premier projet de THT. Il faut demander l'avis à l'ensemble des élus à l'échelle des PLU, PLUi ou SCoT et sentir leur demande dans ce sens. Aujourd'hui, cela n'est pas le cas. Il propose de laisser le sujet ouvert en attendant d'éventuelles demandes des maires et présidents d'intercommunalités. Il propose également qu'une réponse écrite des deux préfetures soit adressée à Monsieur Jean-Paul Houzé, avec copie à l'ensemble des membres du CSE.

**Luc Foutry** souligne que la bande des 115 mètres n'a pas été déterminée pour des raisons de Santé. Il revient sur le devenir des terrains sous la future ligne qui sont majoritairement des terrains agricoles, et pas des terrains constructibles. De plus, pour les terrains avec des habitations, si RTE les rachètent, les conditions prévues sur leur devenir excluent un retour à un usage d'habitation.

**Marc Del Grande** note qu'une zone non aedificandi existe de fait sur presque 95% de la ligne et s'interroge sur l'intérêt de se lancer dans une procédure administrative qui ne répond pas à un besoin des élus.

**Christophe Hildebrand**, demande si les agriculteurs peuvent construire sur des terres agricoles.

**Marc Del Grande** ne voit pas pourquoi il serait interdit à un agriculteur de construire un local technique. Par ailleurs, il ne voit pas un agriculteur demander de construire sa maison d'habitation sous la ligne.

**Didier Hellebois** indique que de toute façon les demandes doivent passer devant une commission spécialisée présidée par la préfecture et que la chambre d'agriculture ne donnerait pas son aval à une demande de construction de maison d'habitation sous la ligne.

### Le sous-comité « Santé »

**Mohamed Si Abdallah, médecin, directeur adjoint de la D3SE de l'Agence régionale de Santé (ARS)**, indique que le pilotage du sous-comité Santé est assuré par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et que sa première réunion s'est tenue le 20 novembre 2018 au siège de l'ARS. À l'ordre du jour : la présentation de ses membres et de la feuille de route, la présentation par RTE du tracé de détail, les modalités de travail. La prochaine réunion a été fixée au 21 mai 2019.

Il présente ensuite la convention signée le 17 octobre 2018 entre l'ARS et RTE. Celle-ci propose un contact régulier (une fois par an jusqu'à 10 années après la mise en service de la ligne) de chaque personne qui le souhaite (bande de 100 mètres) avec son médecin traitant, pour répondre de manière personnalisée et pertinente à ses questions sur la proximité de cette ligne. Il indique également que RTE prend financièrement en charge cette consultation. Les examens complémentaires qui pourraient être prescrits par le médecin, seront assurés dans le cadre du dispositif de droit commun. Les professionnels de Santé seront destinataires des informations disponibles sur les champs magnétiques et les avancées de la recherche scientifique. Mohamed Si Abdallah précise qu'il s'agit d'un dispositif de prévention, d'information et de dialogue, pas d'un bilan médical.

Il décrit ensuite la démarche d'information des professionnels de Santé qui repose notamment sur une collaboration avec les URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé), sachant que les modalités pratiques de cette démarche seront adaptées à chaque profession. Il indique que les documents d'information diffusés vers le public seront soumis au préalable à un comité de lecture scientifique et que le sous-comité Santé déterminera le moment le plus approprié à leur diffusion, sachant que la mise en service est prévue en 2021. Dans cette perspective, un 1<sup>er</sup> courrier de l'URPS sera adressé aux médecins libéraux avec un sondage sur les modalités d'information et quelques informations générales sur le projet.

Pour faciliter la mise en œuvre du dispositif de suivi médical, Mohamed Si Abdallah précise qu'une plaquette pour les professionnels de Santé et une autre pour les patients sont en préparation. Il s'agira d'informer sur le projet de RTE, le dispositif de suivi et ses modalités de mise en œuvre. Elles contiendront également une information sur les champs électromagnétiques et sur l'accès aux sources scientifiques. Les droits du patient dans le cadre de la convention et le rôle du médecin traitant y seront précisés.

Il conclut en indiquant que plus largement encore, des réponses pragmatiques et directes aux principales interrogations du public seront accessibles sur le site Internet du projet sous la forme d'une foire aux questions. Enfin, une adresse mail unique facilitera le dépôt de questions des riverains ou des professionnels de Santé.

**Marc Del Grande** sollicite les questions ou suggestions des membres du CSE. Constatant l'absence de demande de parole, il invite Cyril Wagner à présenter la liste des engagements de RTE mise à jour.

### **La liste des engagements de RTE**

**Cyril Wagner** remet la liste des 162 engagements aux membres du CSE et souligne que les 32 nouveaux engagements par rapport à la liste de janvier 2018 sont dus à 3 facteurs : la demande d'Autorisation Environnementale évoquée plus tôt dans la réunion, la convention de suivi médical personnalisé signée avec l'ARS, la convention de partenariat avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et les Maisons de l'Emploi.

99 engagements seront portés par le sous-comité Environnement, 13 par le sous-comité Économie, 30 par le sous-comité Agriculture, 10 par le sous-comité Habitat, et 10 par le sous-comité Santé.

**Marc Del Grande** sollicite à nouveau les questions ou remarques des membres du CSE. Il sollicite en particulier Didier Helleboid puisqu'il s'agit de sa dernière réunion à la veille du renouvellement de la Chambre d'Agriculture Interdépartementale. Il souhaite remercier tout particulièrement Didier Helleboid pour l'esprit constructif dans lequel il a traité ce dossier depuis le début.

**Didier Helleboid** espère que la mission de la Chambre a été comprise et reconnaît qu'il a pu contribuer à l'acceptabilité du monde agricole vis-à-vis d'un grand projet comme celui-là même s'il regrette le manque de soutien de certains élus à certains moments. Il souligne le fait que les agriculteurs sont de plus en plus des entrepreneurs, qui utilisent beaucoup d'électricité et qu'ils sont

aussi des fournisseurs d'électricité. Demain, de grands équipements comme cette ligne seront de plus en plus nécessaires. Même si le calendrier, le tracé et les implantations n'ont pas été choisis par la Chambre, il relève que les agriculteurs n'ont pas fui leurs missions quant aux choix qui ont dû être faits.

**Marc Del Grande** renouvelle ses sincères remerciements à Didier Helleboid sur ce dossier.

### Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé **Marc Del Grande, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet de l'arrondissement d'Arras**, co-président de la séance, remercie RTE pour l'excellente préparation de cette réunion. Il souligne que si RTE mène ce projet avec maîtrise, l'État compte aussi sur les élus. Il remercie les participants et leur donne rendez-vous à tous fin janvier 2020 ou alors après les élections municipales pour le prochain CSE qui se tiendra à Arras.

Durée de la réunion : 2h03.

Arras, le **14 JUIN 2019**

Lille, le **14 JUIN 2019**

Pour le Préfet, et par délégation Le Secrétaire général	Pour le Préfet, et par délégation La Secrétaire générale
Marc DEL GRANDE	Violaine DEMARET